



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0280

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Fonçage de puits pour l'accès à l'eau potable et réalisation de latrines publiques à Ouidah au Bénin - Subvention à l'association CASI**

service : **Direction générale - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0280**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Fonçage de puits pour l'accès à l'eau potable et réalisation de latrines publiques à Ouidah au Bénin - Subvention à l'association CASI**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau (ex CGE) et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé "Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau", ou "Fonds eau".

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia Environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

La commune de Ouidah (100 000 habitants) située à l'extrême sud du Bénin est confrontée à une pénurie d'eau potable. Bien qu'il existe un réseau d'adduction d'eau géré par la Société nationale béninoise d'eau (Soneb), celui-ci concerne seulement certaines zones urbaines. Il couvre à peine 10 % de la superficie de la commune et à peine 15 % de la population totale. Cette insuffisance d'infrastructures hydrauliques oblige la majorité des habitants à aller chercher de l'eau sur de longues distances ou à s'approvisionner dans des sources d'eau polluées, responsables de nombreuses maladies hydriques.

Par conséquent, avec l'objectif d'offrir un accès à l'eau potable et à l'assainissement dans différents arrondissements de la commune, l'association Cercle action solidaire et interculturelle (CASI) sollicite l'appui du Fonds eau pour le financement des réalisations suivantes :

- 20 puits à grand diamètre,
- 20 latrines publiques.

L'objectif du projet est de satisfaire une partie des besoins en eau potable pour 9 000 habitants de la commune et de réduire la pollution des nappes par diverses infiltrations contaminantes, notamment fécales.

Le projet est évalué à un total de 231 440 €, et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 70 000 €.

Lors de sa séance du 20 juin 2008, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord favorable pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est donc de 35 000 €, Veolia Eau apportant également 35 000 € ;

Vu ladite convention ;

Vu la loi dite Oudin-Santini du 9 février 2005 ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réalisation de 20 puits à grand diamètre et de 20 latrines publiques dans la commune de Ouidah au Bénin.

2° - Décide d'attribuer une subvention d'équipement de 35 000 €, au titre de l'année 2008, à l'association CASI dont le siège est situé 39, rue Quartier parisien - Appartement 303 - 94200 Ivry sur Seine.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention de financement à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association CASI.

4° - La dépense qui en résultera pour la Communauté urbaine, à savoir une subvention d'équipement de 35 000 € à l'association CASI, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement, exercice 2008 - article 674 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.